



39290

Champagney, le 14 janvier 2022

Madame, Monsieur,

Suite à votre appel téléphonique (ou courrier ou mail) concernant la qualité de l'eau du Syndicat Intercommunal, celle-ci est bonne et vous est vendue à un prix raisonnable. En 2021 : 1.20 € les 1 000 litres ou m³ + forfait et les taxes.

Effectivement, l'ARS (Agence Régionale de Santé) du Jura, dans un excès de zèle, a signalé des reliquats infimes de métalochlore NOA et ESA dans l'eau (0.1 millionième de gramme/litre) d'où l'inquiétude de quelques personnes.

J'ai suivi ce dossier depuis plusieurs années au S.I.E., et j'ai demandé l'AMJ (Association des Maires du Jura) supervisée par l'AMF (Association des Maires de France) ce qu'il en retournait : l'eau est bonne et peut être vendue légalement aux habitants.

Un courriel m'a été adressé par l'AMJ. Il apparait entre autres la réponse de monsieur le ministre de la Santé à une sénatrice que notre eau n'a aucun effet néfaste pour la santé humaine.

Ce courriel échangé avec l'AMJ et monsieur le ministre de la Santé est disponible au secrétariat de la mairie ou sur le site internet de la commune.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le maire,
Pierre VERNE.